

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 127

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Arts et développement - exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
12731**

PRESENTATION

L'association Arts et Développement est située au 360, boulevard National 13003 Marseille.

Le projet d'Arts et Développement a pour ambition de prendre en compte l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône pour y développer son intervention de prévention précoce auprès d'enfants, de 4 à 12 ans, insuffisamment reliés aux offres sociales et éducatives propres à assurer leur développement et, si nécessaire, leur protection.

L'association a créé, depuis une vingtaine d'années, une quarantaine d'ateliers de peinture de rue, animés par des artistes professionnels reliés à des équipes sociales et éducatives dans des quartiers où l'offre culturelle est absente. Après une vingtaine d'années d'existence, elle a pu acquérir une expérience conséquente ainsi qu'une grande connaissance des enfants et des familles très éloignés des institutions sociales et culturelles. Des rencontres avec les familles sont organisées et des liens étroits tissés avec les partenaires locaux, dont l'association de prévention spécialisée ADDAP 13.

L'association a participé à « Marseille 2013-capitale européenne de la culture » par une exposition des travaux des enfants au « J 1 ».

Le Département participe financièrement au fonctionnement de certains projets en complément des aides attribuées par les bailleurs sociaux et du mécénat privé. Entre 30 et 40 enfants sont accueillis par semaine sur chaque site des quartiers prioritaires.

En 2015, l'association s'est investie dans 16 quartiers, dont 12 de manière hebdomadaire. Sur un total de 437 ateliers de rue, mobilisant 3145 enfants différents durant l'année, 27 enfants en moyenne par atelier, dont 55% de filles, ont bénéficié des interventions des 16 artistes partenaires, sans oublier leurs familles et le public accueilli dans les ateliers des centres sociaux mis en place à l'issue des interventions.

L'association propose en 2016 de maintenir et de développer, sur les sites retenus, des actions concertées de prévention auprès d'enfants, de 4 à 12 ans, qui ne sont pas inscrits dans les activités des centres sociaux, en difficulté sociale et scolaire.

2013 : 25 000€ - 2014 : 25 000€ - 2015 : 25 000€

DEMANDE POUR L'EXERCICE 2016 (APR-0174)

L'association a établi un budget prévisionnel d'un montant total de 202 900 € dont une aide de 25 000 € sollicitée auprès du Département.

Les autres financements attendus sont :

- Politique de la Ville : 68 400€
- CAF : 11 000€
- Etat : 43 360 €
- Sociétés HLM : 51 500 €
- Mécénat : 3 640 €

Je vous propose de fixer à même hauteur qu'en 2015 le montant de la subvention de fonctionnement 2016, soit 25 000 €, qui fera l'objet d'un versement unique après signature d'une nouvelle convention avec l'association selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 25 000 €, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 51, nature 6574, programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subvention de fonctionnement aux associations	65 - 51 - 6574	25 000 €

CONCLUSION

Sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir

- fixer à 25 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Arts et Développement au titre de l'exercice 2016 ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

